

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/012 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS PAR AXES DU PROGRAMME « DEVELOPPEMENT RURAL FEADER - NOUVEAUX DEFIS CTC » POUR LES ANNEES 2011 ET 2012

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

L'An deux mille quatorze et le trente-et-un janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. VANNI Hyacinthe
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. CASTELLI Yannick à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FEDI Marie-Jeanne à Mme RISTERUCCI Josette
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme RUGGERI Nathalie
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme HOUDEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. STEFANI Michel à M. BASTELICA Etienne
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. TALAMONI Jean-Guy à M. POLI Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

NATALI Anne-Marie, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 10/221 AC du 16 décembre 2010 de l'Assemblée de Corse portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2011,
- VU** la délibération n° 11/323 AC du 15 décembre 2011 de l'Assemblée de Corse portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2012,
- VU** la délibération n° 12/260 AC du 21 décembre 2012 de l'Assemblée de Corse portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2013,
- VU** la délibération n° 13/228 AC du 8 novembre 2013 de l'Assemblée de Corse portant modification de la répartition des crédits par axes du programme « FEADER CTC » pour les années 2011 et 2012 et « Développement rural FEADER - NOUVEAUX DEFIS CTC » pour l'année 2012,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de modifier la répartition des crédits du programme 23171 « Développement rural FEADER NOUVEAUX DEFIS CTC » pour les années 2011 (Opération 2317B0001) et 2012 (Opération 2317C0001) conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 31 janvier 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Redéploiement des fonds entre les axes du programme 2317I - « Développement rural FEADER - NOUVEAUX DEFIS CTC »

A/ Redéploiement des fonds entre les axes du programme 2317I « Développement rural FEADER - NOUVEAUX DEFIS CTC 2011» - ODARC

Dans le cadre du budget primitif pour 2011, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme selon la ventilation suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	230 000 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	220 000 €
	TOTAL	450 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **220 000 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1.

Ce transfert s'effectue en faveur de la mesure « Modernisation des exploitations agricoles ».

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les virements proposés :

AXE 2	AXE 1
Mesure débitrice	Mesure créditrice
214b conversion à l'agriculture - 220 biologique 000 €	121b modernisation implantation cultures 80 000 perennes € 121c modernisation des équipements 140 000 matériels €

La nouvelle répartition des crédits du programme 2317I « Développement rural FEADER-NOUVEAUX DEFIS CTC 2011» - ODARC s'établit comme suit :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	450 000 €
	TOTAL	450 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**B/ Redéploiement des fonds entre les axes du programme 2317I
« Développement rural FEADER-NOUVEAUX DEFIS CTC 2012» - ODARC**

Conformément à la délibération n° 13/228 AC de l'Assemblée de Corse, l'ODARC avait réparti les fonds de ce programme selon la ventilation suivante :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	352 800 €
Axe 2	Amélioration de l'Environnement et de l'Espace Rural	29 200 €
	TOTAL	382 000 €

L'ODARC demande un redéploiement de **29 200 euros** de l'axe 2 vers l'axe 1.

Ce transfert s'effectue en faveur de la mesure «Modernisation des exploitations agricoles ».

Le tableau synoptique ci-après permet de détailler les virements proposés :

AXE 2	AXE 1
Mesure débitrice	Mesure créditrice
214b conversion à l'agriculture biologique - 29 200 €	121c modernisation des équipements matériels 29 200 €

La nouvelle répartition des crédits du programme 2317I « Développement rural FEADER-NOUVEAUX DEFIS CTC 2012» - ODARC s'établit comme suit :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	382 000 €
	TOTAL	382 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

ANNEXE

1/ La nouvelle répartition des crédits du programme 2317I « Développement rural FEADER - NOUVEAUX DEFIS CTC » pour 2011 s'établit ainsi :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	450 000 €
TOTAL		450 000 €

2/ La nouvelle répartition des crédits du programme 2317I « Développement rural FEADER - NOUVEAUX DEFIS CTC » pour 2012 s'établit ainsi :

Axe 1	Amélioration de la Compétitivité des Secteurs Agricoles et Forestiers	382 000 €
TOTAL		382 000 €